

Issé info

BULLETIN MUNICIPAL

N°59



ANIMATION LA SYMPATH'ICK

◇ 16 MARS 2019

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE

La municipalité est heureuse de vous convier
à la cérémonie des voeux le :

Vendredi 10 janvier 2020
à partir de 19H00
salle Le Bosquet

Venez visionner le film fait pour cette occasion



ELECTIONS MUNICIPALES



15 et 22 mars 2020

Présentation d'une pièce d'identité obligatoire
(CNI, Passeport, Permis conduire, carte vitale avec photo...)

Inscriptions sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020

La date du 31 décembre n'est plus impérative. Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription.

Pour les prochaines élections municipales, il s'agit du 7 février 2020. Cette date peut être repoussée dans certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle, ...).

Pensez à prendre vos dispositions en ce qui concerne les procurations.

Info sur notre site : www.isse.fr (la vie à Issé, Vie citoyenne)

Tout changement, que ce soit adresse ou nom, peut être effectué en mairie ou en ligne :
www.service-public.fr

(Onglet => Particulier | Rubrique => Papiers => Citoyenneté => Elections)



édito



En cette fin de mandat municipal, c'est la dernière fois que je m'adresse à vous dans ce bulletin. Et comme tous les ans, il m'est très agréable de vous transmettre tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Je vous souhaite à tous une bonne année 2020 remplie de joie, de bonheur, d'enthousiasme et de réussites ainsi qu'une très bonne santé.

L'actualité d'Issé et les moments forts de l'année 2019 se trouvent dans ce bulletin municipal et sa lecture vous permettra de constater que tant l'implication du conseil municipal que le dynamisme de l'ensemble des associations ont une nouvelle fois été au rendez-vous dans tous les domaines.

Au terme de ce mandat, je voudrais vous dire sincèrement le plaisir que j'ai eu à m'investir dans la vie communale d'Issé au cours de ces 19 années.

Cela n'a pas toujours été un long fleuve tranquille. La fonction de maire est à la fois complexe et exaltante. C'est une mission avec de nombreuses responsabilités et de choix prioritaires à assumer mais c'est indéniablement une expérience passionnante et enrichissante, à tous points de vue. Tout ne se déroule pas toujours comme on l'imagine ou comme on le désire. On se heurte parfois à des procédures, des aléas ou des pratiques qui dépassent la compétence ou la volonté communale. Cependant, j'ai énormément appris au fil de ces années et passer de l'idée d'un projet à sa concrétisation apporte beaucoup de satisfaction. J'ai d'ailleurs eu la chance de pouvoir lancer et mener de nombreux projets tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement. Même si je n'ai pas toujours apporté les réponses attendues ou espérées à certaines personnes, j'ai assumé et je me suis toujours efforcé d'agir, ma porte grande ouverte et en toute transparence.

Sachez que j'ai toujours veillé à ce que les prises de décisions importantes sur les projets d'avenir soient prises au nom de l'intérêt communal et général. J'ai toujours placé les valeurs de franchise, d'écoute et du collectif au cœur de mon action.

Etre maire est pour moi une fonction qui s'exerce avec les autres et au service du bien commun. C'est une fonction qui ne peut pas s'exercer à moitié ou au bénéfice d'intérêts ou de groupes particuliers sans quoi ce n'est plus la démocratie.

Les délibérations adoptées ont parfois fait l'objet de discussions animées et j'ai moi-même quelque fois changé d'avis, mais c'est aussi cela l'intérêt de la démocratie. Je suis très heureux parce que les projets phares du mandat sont concrétisés ou en phase de l'être mais il reste encore à faire pour la commune, ce n'est jamais terminé.

Le développement d'une commune demeure une ambition d'équipe et les projets ne peuvent pas voir le jour sans l'engagement des élus, le dynamisme de ses associations et la motivation de leurs bénévoles. Je tiens aussi à souligner la compétence et l'implication du personnel communal sur lequel j'ai pu compter et que je tiens à remercier chaleureusement.

Je tiens également à remercier les élus qui m'ont fait confiance et avec qui j'ai eu plaisir de travailler et de coopérer toutes ces années dans un esprit constructif et convivial.

Enfin au nom de la municipalité, je vous souhaite de très bonnes fêtes et le meilleur pour l'année à venir. N'oubliez pas d'exercer votre droit de vote et votre devoir de citoyen le 15 mars 2020 pour les élections municipales.

Que chacun vive pleinement les 366 jours de l'année 2020

Michel BOISSEAU

3	VIE MUNICIPALE	
	Retour en images.....	4
	Conseil municipal.....	7
	Travaux rue de la gare.....	14
	Centre communale d'action sociale.....	14
	État civil 2019.....	15
16	VIE SCOLAIRE	
	École Jean Monnet.....	16
	École privée Saint Louis.....	17
18	NOUVEAU À ISSÉ	
	Ostéopathe Quentin Raulet	18
	Kinésithérapeute Calore Vandeveldé... ..	18
	Thierry motoculture prend le relais !... ..	19
	Benoît Moquet carreleur.....	19
19	VIE ÉCONOMIQUE	
	Info de la communauté de communes	19
	Mission locale nord atlantique.....	20
	Clic du pays de Châteaubriant.....	20
	Solidarité nouvelles face au chômage	21
	ACIAH.....	21
	L'opération toute pompes dehors.....	22
20	VIE ASSOCIATIVE	
	Île du Don.....	23
	Amicale laïque.....	24
	Collecte de papiers et journaux.....	24
	Animation rurale isséenne.....	25
	Issé poker.....	26
	Instance de coordination gérontologique	26
	UNC : cérémonie de l'armistice.....	28
	L'outil en main.....	28
	Amicale des anciens sapeurs-pompiers	28
	L'OPAH.....	29
	Don du sang.....	29
	Insertion article.....	
30	CALENDRIER	
	Le mot du député.....	32
33	INFO PRATIQUE	
34	ET SI L'ON SORTAIT	
35	PAGE SPÉCIALE	



RETOUR EN IMAGES

◆ Voeux 2019



◆ MARS : 16 mars La Sympat'ick



◆ MARS : Repas du CCAS 26 mars





◆ MAI : Cérémonie du 8 Mai



◆ JUIN : Fête de la musique du 21 juin



◆ JUILLET : feu d'artifice 6 juillet



◆ AOÛT : Spectacle Paul Keaton et le porte mental



◆ SEPTEMBRE : Le 24 septembre



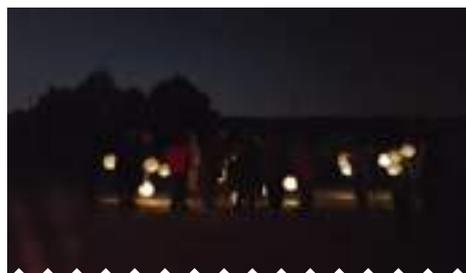
Yvette MARTIN fête son départ à la retraite.



◆ OCTOBRE



Consciente des effets de la pollution lumineuse sur les écosystèmes nocturnes, le paysage, le ciel étoilé et notre santé, et souhaitant être acteur de cette soirée de sensibilisation, la Commune d'Issé a décidé de s'engager et de participer à la onzième édition du Jour de la nuit, qui s'est déroulé le 12 octobre en partenariat avec la SARIA, sensibilisée également par la démarche ainsi que l'association les Etoiles de la Mée.



◆ OCTOBRE : Repas des classes



◆ LUSTVI

Le club de football de St Vincent LUSTVI a organisé pour la 4ème fois son grand tournoi rassemblant national U11, les 26 et 27 octobre 2019 au stade du Clos Prêtre à Issé. Des apprentis footballeurs venant de clubs amateurs et professionnels de France, se sont mesurés.



◆ NOVEMBRE : Cérémonie du 11 novembre





◆ TÉLÉTHON : 7 décembre



Le 07 décembre dernier la Commune d'Issé a participé au Téléthon dans une ambiance conviviale et solidaire. 772 marcheurs se sont donné rendez-vous pour parcourir 9 km 200. Un succès qui a permis de récolter la somme de 4 218 €

Remerciements au Cyclo Club Isséen, organisateur de ce Téléthon, aux généreux donateurs, aux responsables des Associations et aux personnes qui ont participé bénévolement à cette journée, en donnant un peu de leur temps afin de faire avancer la recherche.

Merci à tous et à l'année prochaine.

◇ CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE RENDU

◆ SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRINCIPE DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La convention de délégation du service public d'assainissement collectif de la commune avec la société SAUR expire le 31 décembre 2019.

Préalablement à la mise en œuvre de la procédure de passation des contrats de délégation de service public, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif.

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public de l'assainissement collectif exposé par Monsieur le Maire, le conseil municipal DECIDE du principe de déléguer sous la forme de l'affermage le service public d'assainissement collectif pour une durée de 7 (sept) ans et APPROUVE le rapport sur le principe de la délégation envoyé préalablement aux élus, présenté en Conseil et contenant les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le futur délégataire.

MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE 2019

La commission Voirie propose de réaliser des travaux d'enduits d'usure en 2019 sur une distance d'environ 5 kms sur un secteur allant de Fresnais à la Pervençère en passant par Quintais et le Touillon.

Une consultation a été lancée pour obtenir des propositions de prix pour ces travaux. Trois entreprises ont répondu à cette consultation

Après analyse de la commission, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise PIGEON TP de Renazé pour un montant de 39 905,80 € HT.

RESTAURANT SCOLAIRE :

fixation des tarifs à compter du 1er septembre 2019

Considérant le coût de ce service pour la commune, le Conseil Municipal décide de :

- ◆ Maintenir à 3,40 € le prix du repas pour les enfants de la commune fréquentant la cantine



VIE MUNICIPALE

- ◆ Instaurer une tarification à 3,90 € pour les enfants des communes extérieures fréquentant la cantine
- ◆ Maintenir à 1,80 € le prix du repas pour les enfants de la commune et des communes extérieures amenant leur panier repas à la cantine (sur prescription médicale)
- ◆ Maintenir à 6,40 € le prix du repas pour le personnel enseignant des 2 écoles

A ces tarifs s'ajoute 1 € supplémentaire en cas de non-respect du délai de prévenance.

En outre, compte tenu des nombreux abus, le Conseil instaure également une pénalité de 10 € supplémentaire en cas d'envoi tardif du dossier d'inscription complet.

Adopté par 7 voix pour, 3 contre, 4 abstentions.

ACCUEIL PERISCOLAIRE : FIXATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2019

Sur proposition de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire de 4 centimes de l'heure (soit un prix de l'heure entre 0,92 € et 1,36 € selon le quotient familial).

◆ **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2019**

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLU

La Commune d'Issé a engagé la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) par délibération en date du 24 septembre 2015.

Aujourd'hui, il convient, d'une part, de tirer le bilan de la concertation en application de l'article L. 103-6 du code de l'urbanisme et d'autre part, d'arrêter le projet de PLU en application de l'article L.153-14 dudit code.

Conformément à la délibération prescrivant la révision générale du P.L.U, la concertation a satisfait aux modalités définies par cette délibération. La concertation s'est appuyée sur les moyens d'information et d'expression suivants, ayant permis d'échanger avec le public, de recueillir et d'examiner des observations émises par la population :

- ◆ Un affichage de la délibération prescrivant la révision du P.L.U. pendant toute la durée des études nécessaires ;
- ◆ Des articles dans la presse locale notamment pour informer de la tenue des deux réunions publiques concernant le P.L.U. ;
- ◆ Des informations relatives au P.L.U. sur le site internet de la commune permettant notamment d'annoncer les réunions publiques consacrées au P.L.U.
- ◆ Des articles dans le bulletin municipal présentant l'état d'avancement de la révision du P.L.U. et de la tenue de réunions publiques concernant le P.L.U. ;
- ◆ La publication des comptes rendus des conseils municipaux, par affichage en mairie, sur le Site Internet de la commune et dans les bulletins municipaux, permettant de suivre les séances du conseil municipal ayant traité de la révision du P.L.U.
- ◆ Une exposition de panneaux en Mairie à partir du mois de décembre 2016, présentant :
 - Les phases d'étude, le contexte réglementaire de la révision du P.L.U.,
 - Une synthèse du diagnostic du territoire,
 - Les principales orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.),
 - La traduction réglementaire du P.A.D.D. : projet de règlement graphique (plans de zonage exposés en mairie à compter de la fin du mois de mai 2019).
- ◆ L'organisation de deux réunions publiques à la Salle du Bosquet,
- ◆ L'organisation de journées de rencontres avec les agriculteurs de la commune, afin d'affiner le diagnostic agricole nécessaire au P.L.U., de les informer du projet de P.L.U., de prendre connaissance de leurs projets et de leurs éventuelles observations relatives au P.L.U.
- ◆ L'organisation d'ateliers de travail, avec des personnes ressources de la commune, permettant de réunir des représentants de l'association de chasse agréée, de l'association Bretagne Vivante, du Syndicat du Don, des agriculteurs et autres personnes ayant une connaissance particulière du territoire et de ses composantes naturelles dont des élus et une personne naturaliste représentant le bureau d'études accompagnant la commune dans la révision du P.L.U., afin d'examiner les trames 'verte' et 'bleue' et de définir les continuités écologiques sur le territoire isséen et en lien avec les territoires riverains.



Toutes les remarques et observations formulées par la population, que ce soit sur le registre, ou lors des réunions organisées dans le cadre de la concertation du P.L.U., ont fait l'objet d'un examen par le bureau d'études et la Commission en charge de la révision du P.L.U. Ainsi, 19 observations, suggestions ou requêtes écrites durant toute la concertation ont été examinées, auxquelles s'ajoutent des remarques ou des demandes véhiculées lors des réunions publiques.

Les principales demandes ou observations véhiculées sur le registre ou lors de rencontres avec le public ont pour objet :

- ◆ le classement en terrains constructibles pour favoriser la construction ou permettre des divisions parcellaires (préalables à la construction de logements),
- ◆ le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles en zone agricole,
- ◆ les possibilités de développement d'activités de loisirs et d'hébergement de loisirs en zone agricole,
- ◆ les possibilités d'évolution de certaines activités artisanales en zone agricole,
- ◆ le classement en zone agricole de terrains pour assurer le maintien ou le développement d'exploitations agricoles,
- ◆ les possibilités de création de retenues d'eau en zone agricole,
- ◆ le devenir des activités commerciales sur la commune,
- ◆ la préservation d'éléments paysagers (haie, bois) ou d'éléments du petit patrimoine
- ◆ les difficultés de circulation des engins agricoles en traversée du bourg ou de certains écarts

Celles-ci ont été étudiées, certaines ayant contribué à faire évoluer le projet de P.L.U. tout en respectant les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

La concertation a notamment permis de :

1. Intégrer ou préciser des possibilités de changement de destination d'anciens bâtiments agricoles en zone agricole,
2. Ouvrir la possibilité d'accueillir de l'hébergement de loisirs sur le site de La Lande (tout en encadrant les possibilités d'aménagement),
3. Ajuster l'inventaire des haies à préserver,

N'ont pas été prises en compte de manière favorable, les demandes de classement de terrain en zone constructible (pour de l'habitat) qui ne respectent pas les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Le Conseil Municipal :

- ◆ tire le bilan de la concertation telle que décrite ci-dessus et la clôture.
- ◆ Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Ce projet de P.L.U sera transmis pour avis aux Personnes Publiques associées, aux Personnes Publiques Consultées qui en ont fait la demande, à la Commission Départementale de la préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), au CNPF.

Il sera également soumis à enquête publique qui se déroulera en janvier 2020.

PROTOCOLE D'ACCORD CONCERNANT LES MALFAÇONS DU LOT 11 – ISOLATION POUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DES ENFANTS ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le chantier de construction de la Maison des Enfants et du restaurant scolaire a dû être arrêté pendant 6 mois du fait d'une malfaçon du sous-traitant du lot 11 – Isolation. En effet, en cours de chantier, la maîtrise d'ouvrage a constaté que l'insufflation de la ouate de cellulose dans les caissons de toiture ne répondait pas aux exigences du marché.

Aucun accord n'ayant pu être trouvé avec l'entreprise mise en cause, la commune a mandaté un expert technique et un cabinet d'avocat pour trouver une solution amiable au plus vite et permettre au chantier de redémarrer.

Ainsi, après plusieurs réunions amiables, un accord a été trouvé entre la commune (maîtrise d'ouvrage), l'architecte « Agence Drodolot », l'entreprise titulaire du lot « Soniso » et son sous-traitant « Proseco ».



VIE MUNICIPALE

Techniquement, il a ainsi été convenu de découvrir partiellement la toiture, de procéder à l'aspiration des caissons pour pouvoir remettre en œuvre par insufflation le volume d'ouate de cellulose permettant de répondre aux exigences initiales du marché.

RECRUTEMENT AUX SERVICES TECHNIQUES

Un agent partant en retraite au 1er mars 2020 et le contrat d'avenir au sein des services techniques se terminant à la même date, le conseil décide de remplacer ces 2 agents par l'ouverture de 2 postes de titulaires à pourvoir au 1er mars 2020.

ACQUISITION D'UN SERVEUR INFORMATIQUE

La commune va faire l'acquisition auprès de Rex Rotary d'un serveur informatique avec un système de sauvegarde de données pour permettre de sécuriser les données de la mairie. Le coût de cet investissement est 9 244,42 € HT (incluant le changement d'un ordinateur également), la maintenance annuelle est de 471,90 € TTC.

PROJET DE LIAISON DOUCE AVEC PASSERELLES SUR L'ILE DU DON

La DETR (Etat) accompagne ce projet (dont le démarrage est prévu fin 2019) à hauteur de 70 000 €.

TRAVAUX TERRAIN DE FOOTBALL

Le terrain de football « A » vient d'obtenir le renouvellement de son classement en niveau 5, classement nécessaire pour continuer d'accueillir certains matchs de plus haut niveau.

Pour accompagner ce classement mais surtout pour sécuriser les rencontres sportives, la commune va réaliser les investissements suivants :

- ◆ Remplacement de la main courante autour du terrain (12 568 € HT)
- ◆ Remplacement d'une clôture et mise en place d'un pare-ballons (10 072,50 € HT)
- ◆ Remplacement des 2 buts (1 390 € HT)

Une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football est en cours pour aider la commune au financement de ces équipements.

REFECTION DU CLOCHER

Le beffroi des cloches de l'église étant en mauvais état, il est nécessaire de le restaurer rapidement. La commune valide le devis de l'entreprise Bodet pour 14 506 € HT. Ces travaux, qui devraient se réaliser fin 2019-début 2020, s'accompagneront d'une action de communication de mise en valeur du patrimoine avec la descente des cloches et la réalisation d'une exposition dans l'église (coût supplémentaire de 1 325 € HT).

◆ SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2019

BAIL PROFESSIONNEL DU LOCAL SITUÉ 21 TER GRANDE RUE AU PROFIT DE M. RAULET QUENTIN

Le local situé 21 grande rue (14,70 m²), ex local informatique, est vacant depuis que le club informatique est dissout.

M. RAULET Quentin, nouvellement diplômé de l'Institut d'Ostéopathie de Rennes a fait savoir qu'il serait intéressé par ce local pour y démarrer sa profession d'ostéopathe.

Etant donné le statut de profession libérale de M. RAULET, il est proposé de conclure un bail professionnel de 6 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de conclure un bail professionnel avec M. RAULET Quentin concernant le local situé au 21 Ter Grande Rue (14,70 m²) pour une durée de 6 ans dans le cadre exclusif de l'exercice de sa profession d'ostéopathe



FIXE le montant du loyer mensuel à 100 € étant précisé que ce loyer inclut toutes les charges (eau, électricité, ordures ménagères, nettoyage des communs)

DIT que le paiement de ce loyer ne sera dû qu'à compter du 1er janvier 2020 de façon à permettre au locataire de démarrer son activité

SOUSSION DES TRAVAUX D'EDIFICATION DE CLOTURE A DECLARATION PREALABLE

Le décret n°2014-253 du 27 février 2014 définit de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme.

A ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme.

L'article R 421-12, d) du code de l'urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'installation des clôtures sur le territoire de la commune, pour s'assurer du respect des règles fixées par le document d'urbanisme de la commune afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'instaurer la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur le territoire communal.

ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Après un tour de table, le Maire et les 4 adjoints ont indiqué qu'ils ne se représenteraient pas en mars 2020. Sur les 13 élus présents en réunion de Conseil, seuls 3 ont fait savoir qu'ils pourraient être intéressés pour un nouveau mandat.

◆ SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT

Conformément au schéma de mutualisation adopté en 2018, les communes membres de l'intercommunalité, ainsi que cette dernière, ont l'opportunité de se réunir ponctuellement en groupement de commandes lorsqu'un besoin commun susceptible d'être mutualisé, est identifié.

Le recours aux groupements de commandes « classiques » étant soumis jusqu'alors à un formalisme relativement contraignant nécessitant en particulier l'adoption d'une délibération dédiée pour chaque nouvelle initiative, il est proposé de constituer un groupement de commandes dit « permanent ».

Le groupement de commandes « permanent » qui s'inscrit dans le cadre fixé par les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique, est régi par une convention constitutive pour préciser les modalités d'adhésion, de retrait et de passation des marchés communs à ses signataires. Le fonctionnement proposé est le suivant :

- ◆ Chaque membre du groupement permanent est libre de participer ou non aux consultations lancées en application de la convention objet de la présente délibération,
- ◆ Le choix du coordonnateur de chaque consultation est effectué selon la nature et l'objet des marchés en relation avec les membres concernés, sans qu'une nouvelle délibération ni une nouvelle convention ne soit nécessaire,
- ◆ Le rôle du coordonnateur s'arrête à la notification des marchés, chaque entité étant en charge d'exécuter le marché pour la part le concernant,
- ◆ Les marchés sont passés dans le respect des dispositions du code de la commande publique et des règles applicables à chaque entité,
- ◆ La sortie d'un des membres du groupement est possible à tout moment sous réserve de respecter les obligations qu'il aura contractées dans le cadre des marchés passés en groupement.



VIE MUNICIPALE

La signature de la convention constitutive du groupement de commandes doit au préalable être approuvée par l'organe délibérant de chaque commune adhérente. Elle soustraira désormais celle-ci à l'exercice de présentation d'une délibération pour chaque nouveau groupement de commandes.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter une convention de groupement de commandes permanent.

VENTE DES PARCELLES YB 36 ET YB 103 AU LIEU-DIT LA THIOLAIS

Le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle YB 36 d'une surface de 1 000 m² et la parcelle YB 103 (ancienne voirie communale) d'une surface de 214 m² au prix de 10 000 € étant précisé que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE VILLATE

La commune va bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police de 10 568 € pour la création de 2 plateaux surélevés et d'une ligne de rive le long de la rue de Villate.

◆ SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2019

MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE VILLATE

Est prévu au budget primitif 2019 l'aménagement de sécurité de la rue de Villate avec notamment la création de 2 plateaux surélevés.

Après présentation de l'analyse de la commission Voirie, le Conseil retient la proposition de l'entreprise SAUVAGER TP de Châteaubriant pour un montant de 55 000,00 € HT, étant précisé que la commune va bénéficier d'une subvention de 10 568 € relevant du produit des amendes de police pour la réalisation de ces travaux.

CONVENTION POUR L'ENLEVEMENT, LE GARDIENNAGE ET LA RESTITUTION DE VEHICULES AVEC LE GARAGE S.M.D. DE TREFFIEUX

Depuis quelques mois, plusieurs véhicules ont été signalés en mairie pour leur stationnement gênant. Le Conseil Municipal décide d'établir une convention de partenariat pour une durée de 1 an avec reconduction tacite pour une période maximale de 4 ans avec le Garage SMD de Treffieux, fourrière agréée, ayant pour l'objet de lutter contre le stationnement anarchique, gênant ou dangereux et contre les entraves à la circulation des véhicules, y compris les deux-roues. La mise en fourrière comprend : l'enlèvement, le transport et la garde des véhicules.

Le garage s'engage à réaliser toutes les démarches nécessaires concernant les véhicules à enlever hormis les démarches administratives relevant du pouvoir de police du Maire.

La rémunération de l'entreprise est assurée par le propriétaire du véhicule, sauf si ce propriétaire s'avère inconnu, auquel cas la commune s'engage à rembourser les frais à l'entreprise selon un barème fixé par arrêté ministériel (environ 280 € par véhicule).

CONVENTION D'ATTRIBUTION DU DROIT DE PECHE SUR L'ETANG DE BEAUMONT ET SUR LES COURS D'EAU DU DON ET DE L'HERRY AVEC L'ASSOCIATION « LA BREME DU DON »

Une convention d'attribution du droit de pêche sur le plan d'eau de Beaumont a été signée avec l'association « La Brème du Don » le 28 juin 1992 pour une durée de 50 ans. De par son ancienneté, cette convention nécessitait un remodelage complet d'où un projet de convention qui annule et remplace la convention initiale de 1992.



En complément d'une convention d'attribution du droit de pêche sur l'étang de Beaumont, l'association « La Brême du Don » souhaitait également exploiter le droit de pêche sur les cours d'eau du Don et de l'Herry le long des parcelles propriété communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces deux conventions pour une durée de 30 ans renouvelable.

PRESENTATION DU PROJET « GRAINES D'ISSEENS »

Depuis la suppression du Contrat Educatif Local en 2013 puis des TAP en 2017, la commune proposait moins d'animations aux enfants autour du « Vivre ensemble à Issé ». Aussi, avec Véronique BURGAUD, coordinatrice de l'accueil périscolaire, un projet pluri-annuel intitulé « graines d'Isséens » a été construit en 3 axes : Vivre ensemble dans sa commune - Etre acteur de son cadre de vie - Encourager les découvertes dans la commune d'Issé

Pour l'année 2019-2020, quatre actions sont prévues :

- ◆ La réalisation d'une fresque Chemin des écoliers
- ◆ La participation des enfants à une exposition sur les cloches de la commune
- ◆ La décoration des 4 grilles d'affichage positionnées en entrée de bourg
- ◆ La participation aux animations liées au refuge LPO

◆ SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2019

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RAPPORT DU MAIRE PORTANT SUR LE CHOIX DU DELEGATAIRE

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service de l'assainissement collectif. Le rapport final sur la procédure de délégation a été transmis aux membres du Conseil Municipal dans les délais prévus par l'article L1411-7 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de l'avis de la commission et après négociation, Monsieur le Maire a procédé au choix de l'entreprise SAUR pour les motifs exposés dans son rapport.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve le choix de Monsieur le Maire et décide en conséquence de confier la délégation par affermage du service de l'assainissement collectif à l'entreprise SAUR.

FIXATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020

Dans le nouveau contrat d'affermage conclu avec la SAUR à compter du 1er janvier 2020, la part de l'abonnement revenant à la SAUR sera de 25 € HT et la surtaxe au m3 sera de 0,69 €.

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de la redevance assainissement. Ainsi, la part communale de la prime d'abonnement sera de 12,00 € HT et la surtaxe d'assainissement de 1,40 € HT par mètre cube d'eau facturé.

A compter du 1er janvier 2020, le tarif global de l'assainissement pour les usagers (part communale et par SAUR) sera donc de :

- ◆ Prime d'abonnement : 37 € au lieu de 41,91 € (-12 %)
 - ◆ Surtaxe d'assainissement 2,09 € au lieu de 2,20 € (-5 %)
- Soit une économie de 20,05 € pour une facture de 120 m3.

FIXATION DU TARIF DES SALLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020

Le conseil décide de maintenir les tarifs en vigueur pour la salle municipale et la salle du Bosquet.

BAIL PROFESSIONNEL DU LOCAL SITUÉ 26 GRANDE RUE AU PROFIT DE MME VANDEVELDE CAROLE

Suite à la demande de Madame VANDEVELDE Carole de disposer du local situé au 26 grande Rue pour y exercer sa profession de kinésithérapeute, le Conseil Municipal décide de conclure un bail professionnel de trois ans, renouvelable 2 fois, à compter du 15 janvier 2020 avec Mme VANDEVELDE et fixe le montant du loyer mensuel à 200 €.

CONVENTIONS D'UTILISATION DE LOCAUX COMMUNAUX PAR DES ASSOCIATIONS

Les conventions signées avec les associations pour l'utilisation des box de stockage au 12 rue de la Gare sont arrivées à échéance.

Le Conseil Municipal décide de conclure de nouvelles conventions selon un modèle unique pour toutes les mises à disposition à titre gratuit de locaux communaux, à savoir :

- ◆ Box de stockage du local « associations » 12 rue de la gare
- ◆ Ancienne caserne de pompiers rue de la Coutrie (une partie du bâtiment)
- ◆ Local chemin de la Croix Binque
- ◆ Club house rue du Clos Prêtre

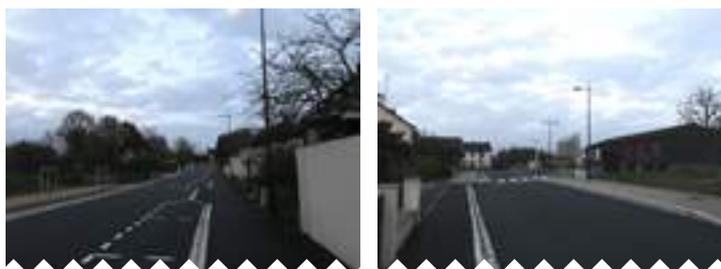
Ces conventions sont fixées pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois

RECRUTEMENTS SERVICES TECHNIQUES

M. Joris RICHARD et M. Damien HALBERT intégreront les services techniques en tant qu'agents des espaces verts au 1er mars 2020.

TRAVAUX RUE DE LA GARE

La rue de la gare, malgré la longueur des travaux, se transforme et deviendra dans peu de temps un axe significatif de Issé. Celui-ci est accessible aux piétons, vélos, et voitures avec des zones sécurisées pour chacun.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Service Aides Ménagères à Domicile

Madame Yvette MARTIN ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1er août 2019, le service d'aides ménagères du CCAS est désormais assuré par deux salariées de la commune. A ce jour, 11 isséens ayant une perte d'autonomie sont bénéficiaires de ce service.

Si vous souhaitez bénéficier de l'accompagnement d'une aide à domicile pour vous assister dans vos gestes au quotidien.

N'hésitez pas à contacter Sabrina RENAUD à la mairie d'Issé au 02 40 55 19 23 qui étudiera avec vous les possibilités de répondre à vos besoins.



ÉTAT CIVIL 2019

QUE DU BONHEUR

DELAUNAY Marie

30 décembre 2018

RENAULT Enora

18 janvier

GUÉGAN Maëlys

25 mars

YRIS Téléo

3 avril

CHAUVIN Mia

6 avril

PARADIS HECAUD Manon

11 avril

ROUX Armand

22 mai

DEBRUYNE Marius

24 mai

BONNET Nolan

20 juin

LEPAROUX Maud

22 juin

HAMON Méloé

13 juillet

DOUDAT Thobyras

28 juillet

DESLANDES Lénaëlle

20 septembre

PAPIN Léo

21 septembre

SORTAIS CARLOS Ryan

22 septembre

DELORME Yasmina

12 novembre

BERTRET Jayden

19 novembre

17 naissances | 3 mariages | 18 décès

y compris ceux qui n'ont pas souhaité être publiés

arrêté au 19/12/2019



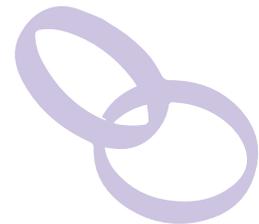
JOIE

HALLET Valérie et HAMON Franck

JAMET Tiphaine et COURCOUL Guillaume

HECAUD Sophie et PARADIS Mickaël

4 mai
1er juin
24 août



PEINES

VALET Georges (81 ans)

CESBRON Jean-Claude (67 ans)

30 Novembre 2018

22 décembre 2018

PABOEUF André (89 ans)

13 janvier

OLIVE Clothilde, née MARSOLLIER (89 ans)

1 février

CRESPIN Félix (87 ans)

28 mars

CHAPELAIS Marie, née DREUDIN (90 ans)

31 mars

GUERRIER Bénédicte (51 ans)

14 avril

LIPREAU Jean (88 ans)

2 mai

ROUÉ Rosalie, née BERTHAULT (90 ans)

5 mai

BOURCIER Louis (87 ans)

1er mai

HAURAY Thérèse (93 ans)

25 mai

BODIER Maurice (92 ans)

1er juin

TOURILLON Odile (85 ans)

20 juin

BAUDOIN Marie-Thérèse, née LEDUC (83 ans)

2 juillet

DAVID Paulette, née MARTIN (89 ans)

31 juillet

DURAND Jean (83 ans)

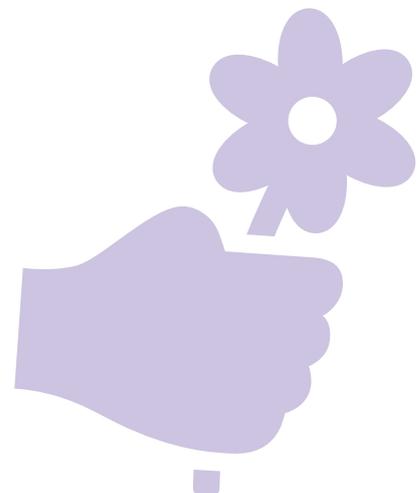
20 septembre

GRIMAUD Marie, née FOUGÈRE (89 ans)

3 octobre

ARGANT Paul (71 ans)

22 octobre



ÉCOLE JEAN MONNET :

Classe découverte en maternelle

En juin dernier les élèves des deux classes de maternelle sont partis une nuit et deux jours à Liré. Deux jours mémorables faits de moments de complicité et découvertes incroyables. Tout le monde a grandi. Les activités venaient compléter le travail d'une année scolaire sur les animaux et leur milieu naturel. Au programme, découvertes des animaux de la mare et de la litière, reconnaissance des arbres et jeu de piste sur le lieu. Deux jours avec les copains-copines, ça ne s'oublie pas.



Le plaisir de chanter ensemble dans une chorale d'école !

Chaque classe a appris des chants que les élèves ont présentés lors du goûter de fin d'année organisé par l'amicale Laïque. Les parents ont également pu découvrir les productions de leurs enfants, réalisées au cours d'une semaine des arts. Le thème de cette année, le vert !

A la rencontre des familles

L'école organise depuis deux ans des moments conviviaux avec les familles après l'école : jeux, cuisine, lecture ont été au programme.

A venir en 2020

Un programme artistique pour les CP et CE1.

Dans le cadre d'un projet départemental en Arts Plastiques, les classes de CP et de CP-CE1 vont apprendre à mieux regarder les paysages qui les entourent. L'objectif est de rendre les élèves plus curieux à leur environnement. Pour cela, nous travaillons en classe sur la notion de paysage, à savoir la manière de les décrire et de les reconnaître. Nous étudions aussi les différents bâtiments et lieux qui existent et les fonctions associées : les commerces, les lieux publics et les institutions (écoles, mairie, église, etc.)



Au cours de ce projet, nous irons visiter la galerie Chapleau au Croisic et le domaine de la Garenne Le mot à Clisson. Ces déplacements sont possibles grâce à une prise en charge de la mairie et le l'amicale laïque.

A noter : Les gespacolades auront lieu à Châteaubriant le 16 mai 2020

On travaille à 12 !

Depuis la rentrée 2018, les CP ne peuvent être plus de douze par classe. Cette année ce sont les CE1 qui sont concernés. Nous avons cette année 2 classes de CP à 11 et 10 élèves et une classe de CE1 à 12 élèves. De bonnes conditions pour travailler un peu différemment.

Les CE2 CM1 et CM2 vont prendre de la hauteur

Au mois de mars deux classes de l'école profiteront d'une semaine de classe transplantée. Nous nous rendrons à Bellevaux en Haute-Savoie. Et toujours du chant et de la convivialité !

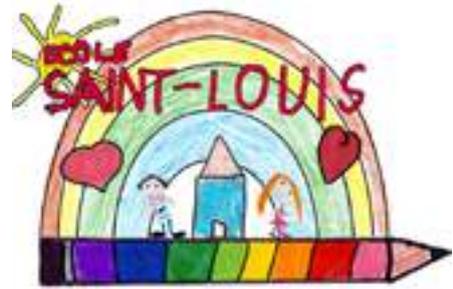


◇ ÉCOLE PRIVÉE SAINT LOUIS

Cette année, 64 élèves composent les rangs de l'école Saint Louis au sein de trois classes organisées selon la répartition suivante :

L'équipe pédagogique

PS - MS- GS : Laurence BIDET (directrice)
 CP- CE1- CE2 : Coralie LALLOUE
 CM1- CM2 : Aurélie LE BRIGAND
 ENSEIGNANTE SPÉCIALISÉE : Elisabeth GERNAIS
 AIDE – MATERNELLE : Aurélie VEILLON
 SURVEILLANTE : Annie MENARD



Projet de l'année 2019-2020 : Cette année « notre future école » est en lien avec le projet immobilier de l'établissement. Les élèves découvriront les différents métiers du bâtiment, exploreront les arts et les mathématiques lors de construction de maquette et de lecture de plans.

Associations OGEC/APEL :

La vie de l'école Saint Louis est animée par les associations OGEC et APEL qui organisent, notamment, des manifestations comme le Marché de Noël, la vente de gâteaux BIJOU, la participation de l'école au téléthon ou encore la kermesse.

Inscriptions et tarifs :

Vous pouvez d'ores et déjà inscrire votre enfant à l'école Saint Louis où nous aurons le grand plaisir de l'accueillir pour la rentrée de septembre 2020. Pour cela, vous pouvez prendre contact avec la direction au 02 40 55 18 14.

Laisser un message en cas d'absence et vous serez recontacté.

Les rétributions scolaires pour l'année scolaire 2019-2020 sont de 215 euros par enfant.

Dates à retenir :

- ◆ Portes Ouvertes : samedi 4 avril 2020
- ◆ Voyage découverte du CP au CM : mai 2020
- ◆ Kermesse : dimanche 21 juin 2020



◇ OSTÉOPATHE : Quentin RAULET

Un cabinet d'ostéopathie s'ouvre dans votre commune !
Quentin Raulet, Ostéopathe D.O. s'installe à Issé !

Le cabinet se situe au 21 ter Grande Rue, en face la maison de retraite, avec les infirmières.



Un petit rappel sur ce qu'est l'ostéopathie.

L'ostéopathie est une thérapie manuelle qui consiste à redonner au corps son équilibre et sa santé. Centrée sur les besoins individuels de chacun, l'ostéopathie s'adresse aux personnes de tout âge et de toutes conditions physiques.

Pour de plus amples informations n'hésitez pas à consulter son site internet :
www.raulet-osteopathie.fr

Qui est votre nouvel ostéopathe ?

Diplômé de l'Institut d'Ostéopathie de Rennes, ces cinq années d'études supérieures lui ont permis d'acquérir les compétences fondamentales et médicales nécessaires à la pratique ostéopathique. Au cours de sa formation, il a réalisé de nombreuses consultations afin d'éduquer et façonner ses mains, mais a aussi eu d'autres expériences comme un séjour humanitaire dans un hôpital mère-enfant à DaNang au Vietnam et le suivi d'une équipe de pilotes de moto semi-professionnelle. De nombreuses expériences en tant que remplaçant, il décide de s'installer à Issé pour développer son propre cabinet.

Pour la prise de rendez-vous n'hésitez pas à le contacter au 07.60.78.45.37
ou à prendre rendez-vous directement en ligne via DOCTOLIB :
www.doctolib.fr/osteopathe/isse/quentin-raulet

Retrouvez aussi toute l'actualité de l'ostéopathie et du cabinet sur la page
FACEBOOK [QuentinRauletOsteopatheDO](https://www.facebook.com/QuentinRauletOsteopatheDO)



◇ Kinésithérapeute : Carole VANDELDE

A compter de la mi-janvier 2019, Madame Carole VANDELDE s'installera au 26 grande rue à Issé. Son cabinet de kinésithérapeute vous accueillera sur rendez au 06 82 42 59 11. Les horaires d'ouverture vous seront confirmés ultérieurement.

La kinésithérapie est une spécialité paramédicale, qui utilise des techniques de gymnastique médicale ou des massages afin de renforcer, maintenir ou rétablir les capacités fonctionnelles. Les indications sont autant préventives que thérapeutiques (rééducation). Elle contribue à soulager les affections locomotrices, neurologiques ou respiratoires



◆ THIERRY MOTOCULTURE PREND LE RELAIS !

Depuis le 2 novembre 2019, Thierry vous offre ses services en ventes ou réparations de motoculture de plaisance, de cycles et de voitures sans permis. Il accompagne et conseille particuliers, les entreprises et les collectivités.

Horaires d'ouvertures :
du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30
le samedi de 8h30 à 12h30.

Adresse : 3 rue St Joseph - 44520 Issé. Tel : 02 40 55 13 38
Email : thierrymotoculture@gmail.com



◆ Benoît MOQUET – Carreleur

Un carreleur s'installe dans la commune !
Benoît MOQUET a installé son activité de carreleur dans la commune d'Issé depuis le 1er octobre.
Il se tient à votre disposition pour tout devis ou conseils.

Renseignements tel : 07 72 40 58 99
Mail: moqbny@gmail.com

◆ INFO DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Dans le bac jaune ou le sac jaune : les briques alimentaires et cartonnettes, les emballages métalliques, les bouteilles et flacons plastiques. Ces emballages doivent être vides (à sortir la veille de la collecte) .

Dans la colonne verte : tous les contenants en verre = bouteilles et bocaux en verre

Dans la colonne bleue : tous les papiers, journaux et magazines

Dans le composteur : tous les déchets organiques = les déchets de cuisine et de jardin.

Dans le bac vert : Tous les autres déchets qui ne sont ni recyclables ni compostables (à sortir la veille de la collecte)

Afin de répondre au mieux et de façon simple aux questions qui sont régulièrement posées aux Ambassadeurs du tri ou qui sont parfois constatées lors des collectes il suffit à chacun d'entre nous, petits et grands, de retenir ceci :

Le verre dans la colonne verte, le papier dans la colonne bleue et les emballages dans le bac ou le sac jaune ! À vous de bien trier !

Le service de Gestion et de Prévention des déchets rappelle au civisme de chacun afin de rompre avec les mauvaises habitudes pour limiter tout incident aux abords des points de tri.

Pour rappel, les encombrants ou encore les ordures ménagères déposés auprès des colonnes de tri dans les communes du territoire sont considérés comme des dépôts sauvages et donc passibles d'une amende.

Une question ? Appelez le n° gratuit 0800 00 16 32 ou posez votre question par mail à environnement.chateaubriant@cc-chateaubriant-derval.fr



MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE

La Mission Locale Nord Atlantique accompagne des jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire à la recherche d'emplois, d'orientation, de formation. Elle propose aux jeunes un accueil sur rendez-vous à Châteaubriant. Une équipe de conseillers en Insertion Professionnelle est présente pour répondre aux besoins personnalisés de chacun en lien avec leur insertion sociale et professionnelle.

Informations sur les ateliers proposés à la Mission Locale Nord Atlantique

La richesse de l'offre de services de la mission Locale, c'est aussi des ateliers sur des thématiques qui permettent aux jeunes de développer leur autonomie :

Mobilité, logement, budget, santé, utiliser internet dans sa recherche d'emploi (en co-animation avec le Pôle Emploi), SST (Sauveteur Secouriste du travail), sport, culture.

Zoom sur Rencontr'Emploi

Vous recherchez un emploi, une formation ou être aidé pour votre orientation...

Quelque soit votre âge, que vous soyez chercheur d'emploi ou salarié, un conseiller de la Mission Locale sera présent à la Ville aux Roses pour tenir une permanence le 1er Lundi de chaque mois.

Vous pourrez échanger avec un professionnel qui saura vous mettre en relation avec les partenaires susceptibles de répondre à vos attentes et faciliter vos démarches : réalisation de votre CV, rédaction d'une lettre de motivation, candidature en ligne, recherche de formation.

Permanences de 13 h 30 à 16 h 30 dans les locaux de l'association Rencontres – 3 allée André Messenger à Châteaubriant. Renseignements au 02 40 79 33 49 ou sur notre site internet www.missionlocalenordatl.wixsite.com/missionlocale-nordatl

Contact Antenne de Châteaubriant, 16 rue Gabriel Delatour Téléphone : 02 40 28 29 31, mail : chateaubriant@missionlocale-nordatlantique.com

CLIC DU PAYS DE CHATEAUBRIANT



Le CLIC du Pays de Châteaubriant est un Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées de plus de 60 ans et un point d'information pour les personnes en situation de handicap, sans conditions d'âge.

L'Equipe du CLIC assure un accueil personnalisé et gratuit, pour les personnes résidentes sur la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et la Communauté de Communes de Nozay. Après des personnes âgées de plus de 60 ans, le CLIC a pour mission d'informer sur les droits, les prestations et les services, ainsi que sur les démarches à effectuer. Selon les demandes et les situations, l'Equipe du CLIC peut réaliser une évaluation des besoins, à domicile, afin d'apporter une réponse adaptée à la situation et d'en assurer l'accompagnement, la coordination et le suivi (maintien à domicile, hébergement, aides financières, etc.).

Après des personnes en situation de handicap, le CLIC informe et conseille sur les droits, les services et aide les personnes à compléter leurs dossiers de demandes, auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Loire Atlantique.

L'équipe du CLIC se tient à votre disposition.

Accueil du Public sur Rendez Vous

N'hésitez pas à nous contacter : CLIC du Pays de Châteaubriant | 13, Rue d'Angers - 44110 CHATEAUBRIANT
Tél. 02 28 04 05 85 | Mail : clicdupaysdechateaubriant@wanadoo.fr



SOLIDARITÉ NOUVELLES FACE AU CHÔMAGE



SOLIDARITÉS
NOUVELLES
face au CHÔMAGE

Vous recherchez un emploi ?

Ne restez pas seul

Solidarité Nouvelles face au Chômage vous propose un accompagnement personnalisé et gratuit, quels que soient votre situation, votre domaine d'activité et vos qualifications.

Vous souhaitez _____	Nous pouvons
Un soutien humain _____	vous écouter
Un échange concret _____	vous donner des conseils personnalisés
Un accompagnement dans la durée _____	vous appuyer dans la construction de votre projet professionnelle

Des bénévoles vous accompagnent dans votre recherche d'emploi, mais il vous appartient d'agir.

CHATEAUBRIANT | Maryse GAUTIER

snc.chateaubriant@snc.asso.fr | www.snc.asso.fr/snc-chateaubriant



ACIAH

Accessibilité Communication Information Accompagnement du Handicap

L'association dite A.C.I.A.H fondée en 2016, a pour objet : Compensation du Handicap et Nouvelles Technologies Informatiques pour l'Accessibilité et la Communication, il s'agit de promouvoir, faciliter au profit des personnes en situation de Handicap, l'égalité des chances en matière informatique.

- ◆ Développer, diffuser, améliorer, promouvoir le système d'exploitation AccessDV Linux ou tout autre moyen facilitant l'accès et l'utilisation des outils de compensation à l'usage des débutants, mal-voyants, non-voyants et toute personne en situation de handicap.
- ◆ Organiser des réunions et formations ou toute autre manifestation privée ou non autour du système d'exploitation AccessDV Linux, de l'Accessibilité et des Moyens de compensation.
- ◆ Informer et sensibiliser à la Déficience Visuelle.
- ◆ Développer et animer un portail internet de diffusion des savoirs et d'entraide.
- ◆ Faire les évaluations du niveau d'accessibilité des sites internet.
- ◆ De manière plus générale, exploiter tout le potentiel des technologies de l'Information et de la Communication pour promouvoir l'utilisation de systèmes basés sur Linux et les Logiciels Libres, à destination des débutants



Ateliers gratuits d'auto-formation, permettant l'utilisation basique d'un ordinateur.

Ateliers ayant lieu dans les bibliothèques de la CCCD.

Il est nécessaire de s'inscrire au 09 77 81 55 98

Lien pour consulter ces ateliers : www.aciah-formations-informatiques-pour-tous.fr

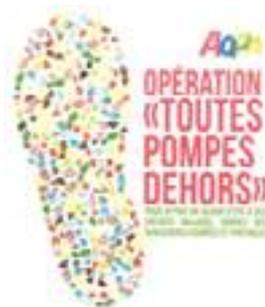
◇ L'« OPÉRATION TOUTES POMPES DEHORS »



L'association Onco Plein Air www.aopantes.fr organise sa collecte annuelle : « Opération Toutes Pompes Dehors 2020 » du lundi 23 mars au samedi 4 avril 2020 au profit des jeunes adhérents de l'AOPA, malades du cancer.

L'objectif de cette opération est de collecter des chaussures usagées -mais encore portables- dans l'un des 1000+ points de collecte sur l'Ouest de la France dont la liste des points accessibles pour le public sera disponible sur le site web www.aopantes.fr dans le dossier de l'Opération Toutes Pompes Dehors.

Ces chaussures seront revendues au Relais Atlantique à Couëron (entreprise de réinsertion du groupe Emmaüs). En 2019, l'opération a permis de collecter 82 tonnes de chaussures (environ 250000 paires)



Les fonds reçus en 2020 permettront de financer, un séjour d'été pour des jeunes, adhérents de l'AOPA âgés de 10 à 20 ans, malades du cancer ou de la leucémie et suivis au CHU de Nantes ou d'Angers.

En 2019, c'est un chèque de 36000€ qui a été remis à l'AOPA pour financer une semaine dans les Alpes de Haute Provence : un grand MERCI à tous les généreux donateurs de chaussures usagées qui ont contribué au succès de l'an dernier et à tous les bénévoles engagés à nos côtés sans qui ce succès ne serait pas possible.



Les jeunes de l'AOPA et leurs accompagnateurs lors du séjour d'été AOPA 2019 dans les Alpes de Haute Provence.

Après la formidable mobilisation d'un grand nombre de généreux donateurs en 2019, nous comptons sur une « encore plus large mobilisation » pour participer en 2020, à une très belle cause : aider ces jeunes à retrouver le sourire et l'envie de se battre pour gagner leurs combats !

Merci par avance à tous, bénévoles ou donateurs, qui participeront à cette initiative : L'Opération Toutes Pompes Dehors 2020

www.aopantes.fr



ILE DU DON

Depuis plusieurs années, l'association entretient le site de l'île du Don. Après avoir nettoyé 4500 m² d'allées, les membres de l'association ont entretenu et aménagé 2000 m² de plus cette année.



Concernant les bâtiments, à ce jour plus de 12 500 m² ont été débarrassés de leurs déchets (papiers, bois, plastiques et divers).

Dans le cadre du développement durable ces déchets sont revalorisés ou en attente de remise en état pour retrouver une seconde vie.

Pour la troisième édition de notre manifestation privée avec accès limité, nous avons proposé une nouvelle formule pour le repas, ainsi que pour les animations : Marché artisanal et artistique (environ 25 exposants), Escape Game, jeux en bois, magicien, flash mob et ambiance musicale.

Communication avec les pouvoirs publics :

L'association échange régulièrement avec la mairie en participant à des comités consultatifs et en l'informant de l'évolution des travaux et activités.

Lors de ces réunions, nous avons participé et suivi l'étude de l'élaboration du plan de gestion du site.

Cette étude a mis en évidence que les risques sanitaires ne le sont que sur le plan environnemental et sont acceptables pour les futurs usagers (y compris pour les mineurs), pour les scénarios envisagés (parkings, espaces, verts, locaux associatifs/artisanats, activité de loisirs) avec des dispositions constructives (tels que vides sanitaires pour l'ancien local des encres, et le maintien en eau des 2 bras du Don). Des investigations sur les poissons ont aussi été réalisées par prélèvement dans le Don et ont mis en évidence l'absence d'impact sur ceux-ci.

Nous avons participé aux réunions de travail avec la mairie et la communauté de communes de Châteaubriant-Derval pour inscrire le réaménagement du Don et de l'Herry dans le prochain contrat Territorial avec l'Agence de l'eau.

L'association a rappelé la nécessité de maintenir en eau les deux bras du Don mis en évidence dans l'élaboration du plan de gestion du site, nous avons demandé à avoir une hauteur d'eau suffisante pour permettre des activités de pêches et nautiques et de préserver les berges du Don.

A la demande du Collectif Festif et Culturel Isséen, nous avons aussi participé à l'animation de la Sympati'ck le samedi 16 mars à la salle du Bosquet.

Les bénéfices des différentes animations de l'association ont permis de financer :

- ◆ La location de matériel et carburant pour l'entretien du site
- ◆ L'enlèvement d'embâcles dans le Don
- ◆ La fourniture d'une toile et de ses accessoires de fixation pour améliorer l'acoustique de la salle de réception
- ◆ Divers cachets pour les animations



◆ AMICALE LAÏQUE



L'Amicale Laïque de l'Ecole Jean Monnet regroupe des parents d'élèves qui œuvrent pour une meilleure vie à l'école.

Nous mettons en place plusieurs manifestations de partage et de convivialité pour les familles de l'école et de tous horizons. Nous participons financièrement aux projets pédagogiques et à certains équipements scolaires.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles afin d'organiser aux mieux ces événements.

Petit rappel de nos dates 2020 :

- ◆ Repas à emporter le 1er Février
- ◆ Gespacolades, le 16 Mai, à Châteaubriant
- ◆ Apéritif dinatoire de fin d'année scolaire
- ◆ Vide grenier, le Dimanche 15 Novembre
- ◆ Arbre de Noël le Dimanche 13 Décembre

Pour tout renseignement :
amicalelaiqueisse@gmail.com

◆ COLLECTE DE PAPIERS ET JOURNAUX

Les parents des classes CE2, CM1 et CM2 mettent également en place des actions pour le financement de la classe de neige et notamment la collecte de papiers et textiles, chaussures :

Tous les 3e samedis de chaque mois (sauf en août), au local sur le bord du Don, Rue de l'Industrie, de 10H à 12H.

Dates des collectes de papier pour 2020 :

18 janvier	20 juin
15 février	18 juillet
21 mars	19 septembre
18 avril	17 octobre
16 mai	21 novembre
	19 décembre

Merci d'avance pour votre participation !



◆ ANIMATION RURALE ISSÉENNE

Du nouveau pour la rentrée 2019, l'ARI, en plus de ses activités Centre de loisirs et club ados, propose des cours de Zumba, depuis novembre 2019. Ces cours pour adultes sont réalisés le mardi soir de 19 h 30 à 20 h 30 et dispensés par Gwendal CHAILLEUX.



Concernant les activités habituelles de l'ARI :

◆ Le club ados poursuit son chemin avec succès (32 ados en 2018-2019). Il accueille toujours les jeunes à partir du CM2. Ces jeunes s'impliquent dans l'organisation de leurs activités et sorties.

Pour rappel, le but de l'association est de rassembler nos ados pendant les périodes de vacances. En 2018-2019 patinoire, karting, parc de loisirs, paintball notamment ont été réalisés en sortie.





◆ Le centre de loisirs, en 2019 a accueilli 59 enfants sur 4 semaines en juillet 2019 de 4 à 14 ans. L'accueil est organisé sur l'ensemble de la journée depuis 2017 avec toujours une option pour les demi-journées.

L'été prochain, l'accueil de loisirs sera organisé du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2020.

Grande nouveauté, l'accueil du centre aura lieu à la nouvelle maison des enfants.

Renseignements : ari.isse44@gmail.com

◆ ISSÉ POKER

Vous êtes intéressé par le poker ?

Le Issé poker est un endroit convivial où les joueurs de tous niveaux aiment se retrouver pour jouer sans prise de tête et partager de bons moments avec les autres.

Nous avons plaisir à former les débutants de plus de 18 ans pour qu'ils puissent trouver leur propre style de jeu, contrairement à ce que l'on peut penser le poker est un jeu qui s'apprend très rapidement avec un mélange de stratégie et de hasard..

On est cool !

Le montant d'adhésion est de 20€ l'année.

Alors n'hésite pas à passer de 21h à 00h à la salle municipale d'Issé, voici les dates de cette saison :

2019

- ◆ 25 octobre
- ◆ 08 novembre
- ◆ 22 novembre
- ◆ 06 décembre
- ◆ 20 décembre

2020

- ◆ 17 janvier
- ◆ 31 janvier
- ◆ 14 février
- ◆ 28 février
- ◆ 13 mars
- ◆ 27 mars

- ◆ 10 avril
- ◆ 24 avril
- ◆ 08 mai (férié à confirmer)
- ◆ 22 mai (pont à confirmer)
- ◆ 05 juin
- ◆ 19 juin
- ◆ 03 juillet



Nos coordonnées :

Téléphone 06 69 63 69 76, issepokerassociation@gmail.com, Facebook : Issé-Poker-Association

C'est formidable le poker. Ce qui compte, ce n'est pas de disposer de bonnes ou de mauvaises cartes mais de savoir jouer avec les mauvaises.

Bernard Werber

◆ INSTANCES DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE

Chaque année, en février, à lieu une rencontre des organismes sociaux de la région (NOZAY-SION-CHATEAUBRIANT- MOISDON) avec le CLIC pour définir quel sujet choisir en terme de prévention médical. Nous sommes accompagné par MUTUALITE RETRAITE avec qui et en fonction de la disponibilité des organismes de leur réseau, nous définissons un thème de conférence.

Cette année c'était : LA PREVENTION DES MALADIES CARDIO-VASCULAIRE.

Avec 2 conférences

- ◆ SAINT VINCENT DES LANDES le 23 mai
- ◆ CHATEAUBRIANT le 8 octobre

Le 11 septembre avait lieu notre après-midi festif, salle du BOSQUET a ISSE. L'amicale des retraités du GRAND AUVERNE assurait la mise des couverts et la décoration des tables. 260 personnes venant des 5 communes de notre ex-canton étaient présent dont 25 venant des EHPAD de MOIDON et ISSE. L'animation était assurée par – VARIETES GUINGUETTE - musiciens – chanteuses . La traditionnelle collation GALETTE-SAUCISSE-BEURRE-GATEAU-CAFE terminait ce bel après-midi – rencontre



Plus de 40 bénévoles ont assuré l'organisation, la préparation, le service et l'accompagnement dans un bon ordre et une bonne ambiance.

Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Merci également aux municipalités qui par leurs subventions nous permettent de proposer aux ainé(e)s un spectacle et une collation à prix raisonnable

En mars et en octobre nous programmons toujours un film à tarif réduit.

◆ UNC : Cérémonie de l'Armistice

Cérémonie de l'Armistice du 8 mai 2019

11 heures, samedi 4 mai, une nombreuse assemblée est entraînée en cortège par la fanfare de St Vincent des Landes vers le cimetière pour un dépôt de gerbes.

Puis, le défilé entame la montée du bourg en musique vers le monument aux morts.

La cérémonie habituelle du 8 mai revêt cette année un caractère particulier en présence du Général PAITIER de Châteaubriant, du Président Départemental de l'UNC, du Commandant de la Gendarmerie, avec la remise officielle de la médaille militaire à 3 de nos camarades :



- ◆ Julien BODIER
- ◆ Gilbert MOQUET
- ◆ Raymond PAILLUSSON



Cette distinction extrêmement rare a été décernée à des militaires ayant participé à des actions déterminantes au cours de leur séjour en Algérie.

Nos décorés d'Issé font partie des 15 promus de cette année sur l'ensemble du Département. Nous leur adressons nos plus vives félicitations.

A l'issue de la cérémonie un hommage a été rendu à M. Alexandre FOURNY, né à Issé en 1898 et fusillé en 1941 avec les 50 otages à Nantes en représailles après la mort d'un officier allemand.

Grâce aux recherches de M. Georges SAFFRÉ, le nom de cet Isséen a été ajouté sur la stèle du Monument aux Morts aux victimes de la guerre 39/45.

La plaque a été dévoilée avec la participation de M. Josselin FOURNY, petit-fils d'Alexandre promis à une carrière intense. Devenu avocat au barreau de Nantes, il avait été adjoint au Maire de Nantes, Conseiller Général.

Ensuite, un petit groupe d'enfants, entouré de 12 drapeaux venus des communes voisines, donnait lecture de la lettre de M. FOURNY écrite à sa famille quelques heures avant son exécution, et entonnait le Chant des Partisans.

Pour clore cette journée mémorable, la fanfare conduisait l'assistance vers la salle municipale où le vin d'honneur offert par la Municipalité était servi.

Cérémonie de l'Armistice du 11 novembre 2019

Lundi 11 novembre une nombreuse assistance et une vingtaine d'enfants des 2 écoles, accompagnés de leurs enseignants et leurs parents, ont participé à la célébration de l'armistice de 14/18.

A cette occasion, après la remise de la Médaille Militaire du 8 mai à trois Anciens d'Algérie d'Issé, la Croix du Combattant a été décernée devant le monument aux morts, à : Mr JOSSE et Mr CHAUVEL.



◆ Jean-Paul JOSSE
◆ Michel CHAUVEL

Une autre personne, absente pour raison de santé sera décorée ultérieurement.

Cette distinction concerne les 3 derniers soldats d'Issé qui ont séjourné en Algérie entre le 1er juillet 1962 et le 1er juillet 1964, période considérée « hors guerre » mais qui a fait, cependant de nombreuses victimes.

Nos 3 amis ont ainsi pu obtenir leur carte de combattant à compter du 1er janvier 2019.

Nous adressons nos plus vives félicitations à nos 6 camarades pour la reconnaissance de la nation dont ils ont fait l'objet.

Le Bureau.



L'OUTIL EN MAIN

L'Outil en Main a pour but d'initier des jeunes, dès l'âge de 9 ans et jusqu'à 14 ans, à tous les métiers manuels et du patrimoine par des gens de métiers qualifiés, bénévoles, le plus souvent à la retraite, avec de vrais outils dans de vrais ateliers. Aujourd'hui il existe 202 associations en France dont 21 en Loire Atlantique.

L'association, l'Outil en Main du Castelbriantais, est composée de 51 bénévoles et 24 enfants. Nous initions les enfants à 14 métiers différents, ils pratiquent pendant trois mercredis un métier puis changent d'atelier pour en découvrir un autre. L'initiation se fait sur deux ans.

Notre souhait serait d'ouvrir un nouvel atelier pour réaliser de l'impression 3D, d'ores et déjà nous faisons un appel à des bénévoles qui connaissent ce domaine.

Nous profitons aussi de cet article pour faire un appel à tous les bénévoles qui seraient intéressés d'intégrer notre association pour partager leurs savoir-faire et de ce fait enrichir notre association.

N'hésitez pas à nous contacter par tél 07 82 01 92 80 ou par mail : oem.castelbriantais@gmail.com.

Vous pouvez suivre l'activité de notre association sur la page facebook «l'Outil en Main Castelbriantais».

Samedi 4 avril 2020 : Portes ouvertes, nous vous accueillerons dans notre atelier



♦ exposition à l'étang de Beaumont
2 juin 2018



AMICALE DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS ISSÉ

Malgré le démantèlement de la caserne, l'amicale des anciens sapeurs-pompiers se poursuit afin de garder les liens forts tissés entre ses membres depuis des années. En juillet dernier, elle a continué l'organisation de la soirée moules-frites, qui marque, la Fête Nationale. L'association n'ayant absolument pas les mêmes objectifs, elle a décidé d'affecter une part de ses ressources à une bonne cause. Elle a fait un don de 1 500 € à l'association Pour Mathis.

C'est une structure qui s'est fondée pour soutenir au quotidien un jeune Isséen infirme moteur cérébral. En l'absence de son président, Mr Jean-Pierre Ploteau, c'est Mr Olivier Perche, membre de l'association, qui a remercié l'Amicale pour son geste. « Notre rôle est d'apporter un soutien moral à Mathis et à ses parents, mais aussi de les aider financièrement, notamment par l'avance de fonds, qui sont souvent longs à débloquer. Nous faisons le maximum pour améliorer les conditions de vie de Mathis, en lui facilitant aussi l'accès à des loisirs qui lui tiennent à cœur. »



L'OPAH : un coup de pouce à l'amélioration des logements

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval lance au 1er trimestre de cette année 2020 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour une durée de 5 ans afin d'aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux sur leurs logements.



Cette OPAH va offrir un service gratuit aux propriétaires par des professionnels pour mener les diagnostics, établir les plans de financement, monter les dossiers de demande de subventions et de paiement afin de réaliser des travaux améliorant la performance énergétique de leurs logements et/ou les adaptant à la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap ou résorbant des situations d'insalubrité liées à un habitat très dégradé.

Sur la période 2020-2024, l'OPAH va mobiliser une dotation de 6,8 M€ d'aides publiques de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Département de Loire-Atlantique, de la Ville de Châteaubriant et de la Communauté de Communes pour faciliter et accélérer la prise de décision des particuliers en réduisant leur reste à charge pour la réalisation des travaux dans leurs logements.

A ces dotations s'ajouteront les aides d'Action Logement, organisme national qui gère paritairement la participation des employeurs à l'effort de construction. Dans le cadre d'un plan d'investissement volontaire signé avec l'Etat cette année, Action Logement accorde en effet des aides aux travaux de rénovation énergétique et d'adaptation au vieillissement aux salariés et ex-salariés retraités du secteur privé.

Ces aides seront mobilisables sous conditions de revenus pour les propriétaires occupants ou sous conditions de plafonds de loyers pour les propriétaires bailleurs.

L'objectif est d'aider sur 5 ans à l'amélioration de 629 logements dont 400 au titre de la rénovation énergétique et 180 au titre du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement.

Parallèlement, une opération d'aide au ravalement des façades sera engagée par la Communauté de Communes avec une dotation de 500 000 € d'appui aux travaux pour un objectif d'intervention sur 250 immeubles.

Les conditions de revenus et plafonds de loyers et les lieux et dates des réunions et permanences d'informations précisant les modalités pour bénéficier des aides seront publiés sur le site internet

www.cc-chateaubriant-derval.fr



DON DU SANG

Permanences 2020 de 15 h 30 à 19 00 pour Issé

Vendredi 10 janvier 2020	Grand-Auverné Salle Polyvalente
Mercredi 11 mars 2020	Louisfert La Grange aux Poètes
Mercredi 13 mai 2020	Issé Salle Le Bosquet
Jeudi 9 juillet 2020	Moisdon La Rivière Salle Polyvalente
Mercredi 12 août 2020	Issé Salle Le Bosquet
Mercredi 7 octobre 2020	La Meilleraye de Bretagne Salle Polyvalente
Jeudi 10 décembre 2020	Moisdon La Rivière Salle Polyvalente



INSERTION D'ARTICLES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Si vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain bulletin municipal, vous devez nous envoyer votre texte accompagné de photos (libres de droit) avant **le vendredi 13 novembre 2020** dernier délai par mail à isse.communication@orange.fr

Afin de faire plaisir à tous, les articles devront être réalisés de façon à ne pas dépasser une 1/2 page A4 (article+photos) sauf accord de la commission.

merci pour votre collaboration, service communication



CALENDRIER 2020

◆ JANVIER

- Vendredi 10 Vœux du Maire salle Le Bosquet
- Jeudi 16 Assemblée Générale – Amicale des Retraités – salle Le Bosquet
- Samedi 25 Portes-ouvertes de 10 h à 12 h – Ecole Jean Monnet
- Jeudi 30 Assemblée Générale – UNC - salle Municipale

◆ FÉVRIER

- Samedi 01 Repas à emporter - Amicale Laïque - salle Municipale

◆ MARS

- Sam 7 & Dim 8 Théâtre - ACJI - salle Le Bosquet
- Vend 13 & Sam 14 Théâtre - ACJI - salle Le Bosquet
- Samedi 21 Repas - Club de Basket de Moisdon la Rivière - salle Le Bosquet

◆ AVRIL

- Samedi 4 Repas et soirée dansante - Handiflo - salle Le Bosquet
- Samedi 4 Portes-ouvertes – APEL

◆ MAI

- Mercredi 1 Rando VTT Pédestre familiale - Cyclo Club - Beaumont
- Mercredi 8 Cérémonie du 8 mai – UNC - salle Municipale
- Mercredi 13 Don du Sang 15 h 30 à 19 h 00 - salle Le Bosquet

◆ JUIN

- Ven 5 & Sam 6 Gala Danse - K'Danse - salle Le Bosquet
- Dimanche 21 Kermesse Fête - Ecole Saint Louis - salle Le Bosquet



◆ JUILLET

Samedi 4 Fête Nationale et Feu d'Artifice avec Soirée Moules Frites
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers - salle Le Bosquet
Lundi 6 au vend 31 Centre de Loisirs – ARI

◆ AOÛT

Mercredi 12 Don du Sang 15 h 30 à 19 h 00 - salle Le Bosquet

◆ SEPTEMBRE

Mercredi 9 Sortie Cantonale des Aînés - Instances Gêrontologiques - salle Le Bosquet
(sous rêserve)

◆ OCTOBRE

Samedi 17 Repas des Classes – Amicale Laïque - salle Le Bosquet
Sam 24 et Dim 25 Tournoi – LUSTVI – Stade du Clos Prêtre

◆ NOVEMBRE

Mercredi 11 Cêrémonie du 11 novembre – UNC - salle Municipale
Mercredi 11 Concours de Palets - Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers - salle Omnisports
Samedi 14 Choucroute – LUSTVI - salle Le Bosquet
Dimanche 15 Vide Grenier – Amicale Laïque - salle Omnisports
Samedi 28 Repas à emporter - UNC - salle Municipale

◆ DÉCEMBRE

Samedi 5 Télêthon - salle Le Bosquet
Samedi 12 Marché de Noël – APEL – Ecole St Louis
Dimanche 13 Arbre de Noël - Amicale Laïque - salle Le Bosquet
Samedi 26 Concours de Belote - Cyclo Club - salle Le Bosquet
Dimanche 27 Thé Dansant - UNC - salle Le Bosquet

◆ LE MOT DU DÉPUTÉ (extrait)



ÊTRE CONSCIENT DES ENJEUX SANS CRAINDRE L'AVENIR

Nos communes rurales sont attractives et attirent chaque année de nouveaux habitants, pour des raisons économiques mais aussi pour rechercher un meilleur cadre de vie, plus apaisant et proche de la nature. Malgré les bonnes conditions d'accueil et les nouvelles technologies, il ne faut pas nier les difficultés quotidiennes que peuvent connaître nos habitants. Nous pouvons citer par exemple les mobilités, l'accès au logement ou à la santé... L'année que nous venons de vivre a démontré l'impérieuse nécessité de répondre à ces enjeux. C'est ensemble que nous pouvons trouver des solutions !

Les citoyens ont pu exprimer sous différentes formes leurs attentes, particulièrement lors des 3 cérémonies de vœux du député. De la même manière, les élus ont pu évoquer, lors de la venue du ministre Marc FESNEAU à Nozay, leur désarroi face aux difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur fonction et leur engagement quotidien. Les questions posées ont montré combien la confiance était nécessaire et attendue de la part des citoyens et des élus.

Si chaque citoyen a besoin de reconnaissance et de respect dans ses attentes, la majorité des réponses ne peut être que collective. C'est le sens des décisions prises par le Président de la République en décembre 2018 visant à améliorer le pouvoir d'achat de nos concitoyens (augmentation de la prime d'activité, exonération fiscale des heures supplémentaires, prime de fin d'année défiscalisée, hausse de la CSG annulée pour les petites retraites...). C'est le sens également, par exemple, du projet de loi relative à la lutte contre le gaspillage pour préserver notre capital planète en nous permettant de mieux utiliser nos ressources dans nos façons de produire et de consommer...

Je suis conscient que toutes ces décisions ne peuvent résoudre à elles-seules, immédiatement, toutes les difficultés et erreurs accumulées depuis des décennies. De nouvelles réponses sont en cours comme la mise en œuvre de la loi « Santé » qui doit remettre le patient au cœur du système et garantir l'accès aux soins, la loi « Engagement & Proximité » qui permettra de mieux reconnaître la fonction d' élu local et ainsi lutter contre la fracture territoriale ou encore la réforme des retraites pour garantir un système universel. Cette réforme très attendue suscite de nombreuses interrogations, voire des inquiétudes. Il est de notre responsabilité de l'aborder sans tabou. C'est dans cet esprit que je propose un débat ouvert à tous le jeudi 12 décembre à 19h à Nozay (Salle des étangs).

Bon sens, équité, justice et solidarité dans la poursuite des réformes ne peuvent que contribuer à insuffler une vision positive de notre avenir commun, pour les jeunes, les plus fragiles, les seniors et les actifs.

C'est conscient des difficultés mais convaincu de nos capacités communes à relever ces défis que je continuerai à œuvrer, en 2020, avec ma suppléante, avec mes collaboratrices, et plus que jamais avec vous, en restant à votre écoute pour défendre notre vivre-ensemble et l'avenir de notre pays.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle année 2020.

Yves DANIEL,
député de la 6^{ème} circonscription de Loire-Atlantique



HORAIRES D'OUVERTURES MAIRIE

Secrétariat de la Mairie ☎ 02 40 55 19 23

- ◆ Lundi et mercredi 8h à 12h fermé l'après-midi
- ◆ Mardi et jeudi 8h à 12h et 13h30 à 17h30
- ◆ Vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 16h30
- ◆ Fermeture de la Mairie les après-midi pendant les vacances scolaires (ouverture de la Mairie tous les matins de 8h à 12h)

Permanences de M. Michel BOISSEAU sur rendez-vous

ASSISTANTE SOCIALE

- ◆ Permanences en Mairie sur rendez-vous les :
1er mercredi matin Mme MALARY
4è vendredi Mme DRUART
☎ 02 40 81 17 81

Association Paralysés de France (APF)

Mme PETIT Andrée 10 allée des Frênes
☎ 02 40 55 14 74

RELAIS POSTE

Proxi42 rue Sainte Barbe ☎ 02 40 55 13 03

- ◆ Lundi fermé
- ◆ Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi de 8h30 à 13h et de 15h à 19h30
- ◆ Levée 15h20
- ◆ Samedi : levée 12h

BIBLIOTHÈQUE

☎ 2 rue du Chêne Piraud ☎ 02 40 55 17 56

- ◆ Mardi de 16h à 18h
- ◆ Mercredi de 13h30 à 17h
- ◆ Vendredi de 14h30 à 18h
- ◆ Samedi 10h30 à 12h

PAROISSE ST JOSEPH DU DON

☎ 09 61 21 40 93

Sépultures ☎ 06 33 30 44 42

CORRESPONDANTS LOCAUX

◆ Ouest France :

FEUILLET Jacques ✉ ajfeuille@gmail.com

☎ 02 40 81 39 92

◆ L'Eclaireur

LOES Michel ✉ michel.loes@wanadoo.fr

☎ 02 40 28 72 35

◆ Presse Océan

ARSAC Vincent ✉ arsacvincent@ymail.com

☎ 07 81 00 97 79

ECOLE PUBLIQUE JEAN MONNET CHEMIN DES ÉCOLIERS

☎ 02 40 55 15 16 ✉ ec.04405789@ac-nantes.free

ECOLE PRIVÉE SAINT-LOUIS CHEMIN DES ÉCOLIERS

☎ 02 40 55 18 14 ✉ ec.isse.st-louis@ec44.scolanet.org

RESTAURANT SCOLAIRE

Chemin des écoliers ☎ 02 40 55 12 75

PHARMACIE

☎ 2 bis, rue Sainte Barbe

Mme GRAIN Nathalie ☎ 02 40 55 12 41

◆ du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h45 à 19h15

◆ Samedi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h00

OSTHÉOPATHE D.O.

Quentin RAULET ☎ 21 ter Grande Rue, 44520 Issé

☎ 07 60 78 45 37

INFIRMIÈRE

DUBOISSE Coralie

GUYOT Sylvie à domicile ou au cabinet

☎ 21 Ter Grande Rue sur rendez-vous

☎ 02 40 28 29 72

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

☎ 6 rue de la Chesnais

M LEFEBVRE Christophe ☎ 02 40 55 13 77

KINÉSITHÉRAPEUTE

☎ 26 Grande Rue

Carole Vandeveld

☎ 06 82 42 59 11

PÉDICURE

Mme Sandine LOMBART

☎ 02 40 81 10 40

AUTRES SERVICES ISSE

◆ Ambulance-Taxi ABM

MM. Bernard et Bruno SANSOUCY

M. Marc RIMBAUD

☎ 24 bis Grande Rue

☎ 02 40 55 19 11

☎ 02 40 79 53 97 (Nozay)

VÉTÉINAIRE

☎ 1 bis rue de La Poste

M RENARD Olivier ☎ 02 40 55 13 13

☎ 02 40 55 16 38

◆ Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

◆ Samedi de 8h30 à 12h

Les Rives du Don, un Refuge® LPO à Issé



La commune d'Issé est engagée depuis 2018 dans une démarche Refuge LPO Collectivités sur le site « Les Rives du Don ». Un partenariat de cinq ans entre la Mairie et la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Loire-Atlantique (LPO44) est conclu.

Cet engagement de la part des élus consiste à mener des actions de préservation de la biodiversité sur le site en respectant une charte (Zéro phytosanitaire, chasse interdite, etc.). En échange, le site est labellisé et devient Refuge LPO. Les randonneurs attentifs pourront s'en rendre compte par l'observation de panneaux situés à l'entrée du site.



Cette année, les élus et équipes techniques du service Voirie et Espaces Verts de la commune d'Issé et les membres de l'association L'île du Don ont bénéficié d'une formation animée par un chargé d'étude de la LPO 44 et par les techniciens bocage et rivière du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Don. Elle s'est déroulée au mois de mars sur une demi-journée.

Sur le terrain, les animateurs ont pu identifier les essences d'arbres présentes sur les ripisylves (bords de cours d'eau boisés) et dans les haies bocagères du site. Ils ont conseillé les équipes techniques sur leur gestion écologique. Les arbres à cavité constituent par exemple un habitat pour de nombreuses espèces : abeilles en essaim, pics, rapaces nocturne... Ils constituent aussi une source de nourriture pour les insectes saproxylophages (se nourrissant de bois mort). L'élagage de ces arbres est essentiel pour les sauvegarder. La taille des haies bocagères doit par contre être limitée pour conserver une largeur de 5 mètres, pour que la haie puisse servir de couloir de déplacement, d'habitat ou de source de nourriture pour la faune sauvage. L'intérêt écologique du lierre a également été souligné, car il n'est pas une espèce parasite des arbres dont il se sert uniquement comme support. Il apporte par contre une source de nourriture tardive aux insectes car il ne fleurit qu'à l'automne.

Cependant, la démarche Refuge LPO engagée par les élus n'est pas seulement un accompagnement pour la gestion écologique du site. Elle est un véritable levier pour mettre en place des animations autour de la découverte de la biodiversité.

Dans ce sens, des animateurs LPO ont proposé en 2019 des animations en direction du public scolaire. Ainsi les élèves de la classe de CE1 de l'école Jean Monet ont pu bénéficier d'une animation sur le thème de la mare où les élèves sont intervenus sur celle du refuge pour capturer et observer (puis relâcher) les petites bêtes. Ils ont appris à utiliser le « troubleau » épuisette conçue pour la pêche à mare (qui trouble l'eau quand on recherche les insectes dans celle-ci), également plusieurs espèces ont été observées : gerris, gammare, notonecte, écrevisse...

Puis, ils ont bénéficié d'une seconde animation à la découverte des oiseaux de proximité, où ils ont appris à reconnaître les oiseaux communs en utilisant des jumelles. Les élèves de cette classe ont été très curieux des sujets abordés et ont été conquis par les deux séances.

Les élèves de maternelle ont bénéficié de deux séances sur la découverte des oiseaux. Au cours de la première séance, ils ont réfléchi sur ce qui définit un oiseau : bec, plumes, œufs, ailes... Entre le poulet et le papillon, lequel est un oiseau ? Puis pendant la seconde séance, ils se sont entraînés à reconnaître quelques espèces d'oiseaux communs à partir de silhouettes grandeur nature. Sur le chemin de retour, une classe, plus chanceuse, a pu observer le premier envol d'hirondelles.

Une dernière animation en direction du grand public aura lieu en 2020 à l'occasion de l'inauguration du refuge le **samedi 13 juin 2020**. Le public découvrira la faune et la flore du refuge à travers les jumelles et à l'aide de filets à insectes, et en utilisant des clés de détermination des herbacées.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur le Refuge LPO « Les Rives du Don », n'hésitez pas à nous contacter, notre accueil est ouvert tous les après-midis.



RECETTE : Gâteau magique au chocolat praliné

Prépa. : 20 min **Cuisson :** 50 min
12 personnes

Les ingrédients :

1 tablette de
Chocolat NESTLÉ DESSERT Praliné
100 g de
Chocolat NESTLÉ DESSERT Noir
500 ml de
lait demi-écrémé UHT
4 œufs
100 g de sucre en poudre
100 g de farine
100 g de beurre
1 cuillerée à soupe d'eau tiède



Les étapes à suivre :

1. Pour commencer la réalisation de votre gâteau magique au chocolat praliné, préchauffez votre four Th.5-6 (160°C) en chaleur traditionnelle.
2. Faites fondre le beurre avec le chocolat praliné pendant 2 minutes 30 à 500W au four à micro-ondes. Séparez les blancs des jaunes d'œufs.
3. Dans un saladier, fouettez les jaunes avec la cuillère à soupe d'eau tiède et le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Ajoutez le mélange beurre-chocolat, la farine puis le lait. Montez les blancs en neige et incorporez-les délicatement au fouet. Versez dans un moule à manquer beurré.
4. Faites fondre le chocolat Nestlé Dessert Noir pendant 2 minutes à 500W au four à micro-ondes dans un récipient en verre puis versez-le en filet dans la pâte. Faites cuire au four environ 45 à 55 minutes. Laissez refroidir puis placez au réfrigérateur.

RECETTE : Sapin feuilleté aux 4 chocolats

Prép. : 15 min **Cuisson:** 15 min 8 personnes

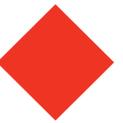
Les ingrédients :

2 Pâtes feuilletées 120 g de Chocolat Praliné
100 g de Chocolat Lait
100 g de Chocolat Amande
100 g de Chocolat Noir
100 ml de crème liquide + 2 cuillerées à soupe
50 g de sucre
1 jaune d'œuf
1 tube de Chocolat SMARTIES

Les étapes à suivre:



1. Préchauffez votre four Th.7/8 (220°C). Faites fondre le chocolat praliné 2 minutes à 500W. Faites fondre le chocolat noir avec 50 ml de crème 2 minutes à 500W.
2. Faites fondre le chocolat au lait avec 50 ml de crème 2 minutes à 500W. Faites fondre le chocolat amande avec 2 cuillerées à soupe de crème 1 min 30 à 500W.
3. Déroulez 1 pâte sur la plaque et étalez en haut une bande de chocolat amande de 10 cm puis une bande de chocolat noir, puis 1 bande de praliné puis 1 bande de chocolat lait. Déposez une seconde pâte dessus. Placez au réfrigérateur 30 minutes.
4. Découpez une forme de sapin avec un tronc en faisant un minimum de chutes. Découpez à la perpendiculaire du tronc des bandelettes de 2 cm sur chaque côté puis tortillez-les chacune sur elles-mêmes. Découpez une étoile dans les chutes et collez l'étoile dessus. Badigeonnez le sapin de jaune d'œuf. Faites cuire 15 minutes en bas de four. Faites un sirop en faisant chauffer 50 ml d'eau et 50 g de sucre dans une casserole. Badigeonnez-en le gâteau à la sortie du four. Laissez refroidir puis collez les Smarties dessus avec un peu de chocolat fondu.



WORDOKU

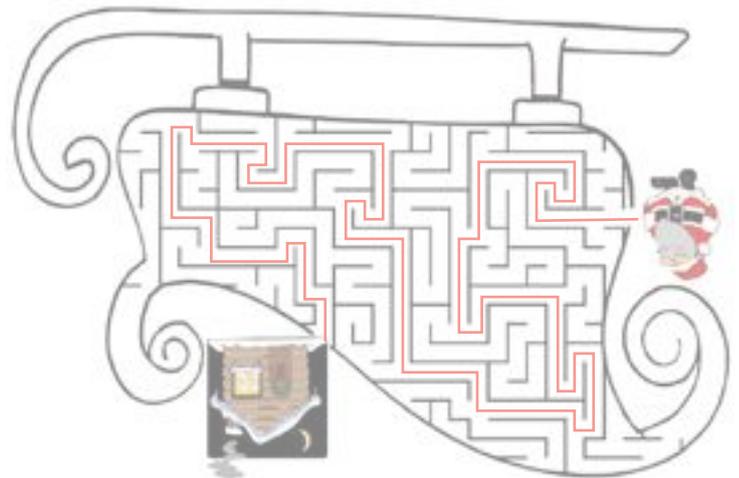
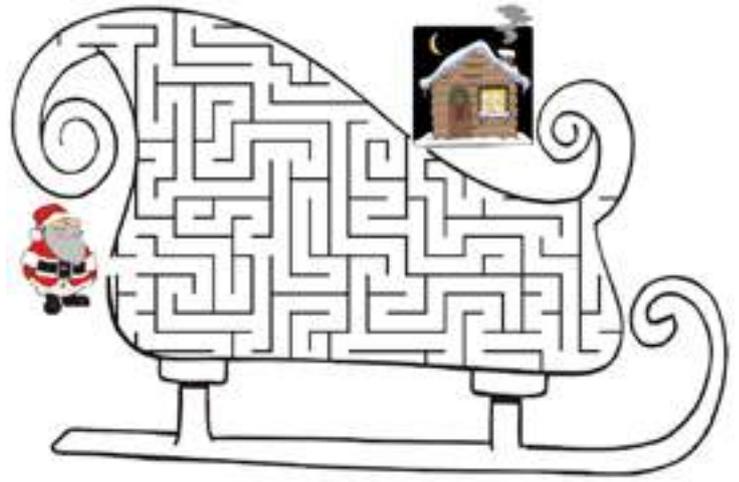
LABYRINTHE

							O	
A	I			E	O		D	
O			S					U
	S			I		D		
	N		D		R		U	
		E		N			S	
E					D			S
	O		E	A			R	D
U								

A S E I U N O R D

Le Wordoku est le petit frère du Sudoku : mêmes règles et mêmes principes, si ce n'est que l'on joue avec des lettres données au départ et non plus avec des chiffres.

des cases colorées (sur l'image de la fiche : les cases jaunes) permettent de reconstituer un mot.



SOLUTION

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

I. On est censé y manger mieux qu'en 1 vertical, mais ça n'est pas toujours vrai. II. Tête en l'air. Bientôt plus que 27. III. Gras sur les bonnes tables, en crise chez les gros mangeurs. Salé, en ce qui concerne l'addition. IV. Nation celtique. Pour appeler. V. Ouvrent les portes et les portées. Elle a une certaine pêche sur la carte. VI. Planté sur le parcours. Grugés. VII. Dans certaines gargotes, elles sont serrées autour de la table, à défaut d'être grillées. VIII. Quatuor romain. Déesse de la chasse. IX. Un classique de la cuisine italienne. X. Fournit des technocrates. Chanel.

VERTICALEMENT

1. Salle à manger. 2. Le sésame pour entrer dans un célèbre petit livre rouge. Cuit à l'apéro. 3. De bonnes occasions d'aller au restaurant. Possessif. 4. Abattues. Presque adulte. 5. Commune de l'île de Ré. Cuits comme des poulets. 6. Bout de noeud. Onze à Marseille. Rendez-vous avec l'histoire. 7. Il faut l'être assurément pour s'offrir une très bonne table. Acier chromé. 8. Belle au dessert. 9. Sans effets, mais pas forcément sur celui qui la regarde. Sifflée (la bouteille). Entendu à Marseille. 10. Un endroit à manger dehors.



SUDOKU FACILE ENFANTS

			1
	3	4	
	2	1	
3			

2		1	
	3		
		4	
	2		1

	3		4
4			
			2
2		1	

2		4	
	4		
		3	
	3		1

	3		2
2			
			4
4		1	

1			3
		1	
	2		
4			2

	4		
3			4
1			2
		1	

1		4	
			1
2			
	3		2



MOTS MELÉS ENFANTS

t	i	s	a	p	i	n	p	b	m	p	r
i	r	p	s	è	o	j	o	u	e	t	d
g	s	a	h	r	é	o	u	o	r	r	é
g	r	l	i	e	g	t	p	h	d	a	c
g	u	n	b	n	c	u	é	o	é	i	o
s	a	i	n	o	e	l	e	t	c	n	r
c	e	t	r	ë	e	a	r	t	e	n	a
u	d	u	r	l	d	h	u	e	m	a	t
r	a	l	i	l	a	i	n	a	b	i	i
u	c	o	n	o	u	n	o	u	r	s	o
b	t	u	t	t	e	s	d	l	e	i	n
é	h	l	c	r	l	a	o	e	l	e	s

PERE-NOEL, TRAINEAU, RENNE, HOTTE, SAPIN,
 LUTIN, DECORATIONS, ETOILE, GUIRLANDE,
 DECEMBRE, JOUET, TRAIN, POUPEE, NOUNOURS,
 CADEAU



◆ JEUX DES 5 DIFFÉRENCES



4	2	1	3
2	1	3	4
3	4	2	1
1	2	4	3

4	2	1	3
1	3	4	2
3	1	2	4
2	4	3	1

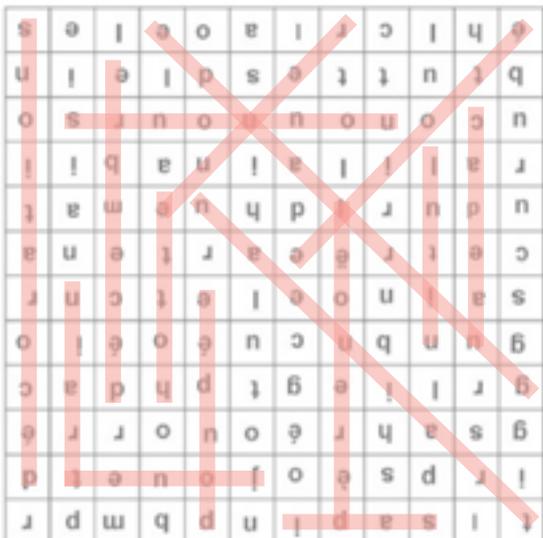
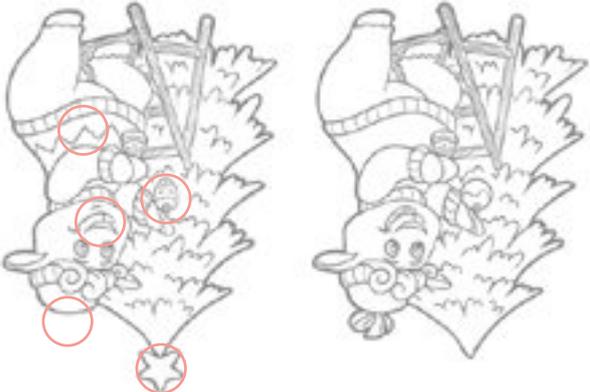
4	1	3	2
3	2	4	1
2	3	1	4
1	4	2	3

4	2	1	3
3	1	2	4
2	4	3	1
1	3	4	2

4	3	2	1
1	2	3	4
3	4	1	2
2	1	4	3

2	4	1	3
4	2	1	3
3	1	4	2
1	3	2	4
2	4	1	3

3	1	2	4
4	2	1	3
1	3	4	2
2	4	3	1



LA PRINCESSE AUX SEPT GALETTES

Dans une minuscule contrée, constituée d'étangs et de rivières,
naquit la princesse Odeline.

A son baptême, une fée se pencha sur son berceau.
Et comme il se doit, la Fée Grenouille prononça quelques vœux :
- Cette enfant sera d'une exceptionnelle beauté, douée pour
tous les arts. Cependant, afin de me rendre hommage, moi,
sa chère marraine, je lui lègue le plus beau des cadeaux... ma voix !

Les années passèrent. Odeline grandit en sagesse et en beauté.
Mais si la jeune princesse souriait beaucoup, elle ne parlait guère.
Dès qu'elle ouvrait la bouche, des coassements sinistres punctuaient
chacune de ses phrases, soulignaient chacun de ses mots.
Résignée, la jeune fille prit la décision de vivre seule.
Mais le cours des événements bouleversa sa vie...

Un matin de janvier, Odeline se promenait dans son parc.
Le givre parait les arbres de cristaux étincelants.
Et la neige qui était tombée en abondance, recouvrait champs et
chemins d'un même tapis blanc.
Un cavalier égaré s'approcha. Aux armoiries de la monture,
la jeune fille devina que l'étranger était le prince Arnault.
- Demoiselle, je suis perdu au milieu de toute cette neige.
Pourriez-vous me dire si je suis loin du château de Montjoie ?
Odeline offrit son plus joli sourire et indiqua
la direction d'un mouvement de bras.
Le cavalier remercia, tout en pensant : « Cette fille est une simple d'esprit ».
Le dos tourné, il oublia aussitôt son ravissant minois.
Pour la petite princesse, il en fut autrement...
Elle n'eut plus qu'un unique désir : revoir le prince !

L'occasion ne se fit pas attendre. Dans le royaume et au-delà,
se répandit une nouvelle :
Le prince Arnault, souhaitait prendre femme. Il invitait tous les
jeunes filles à une incroyable fête. Sept banquets et sept
bals seraient organisés et, à l'aube du huitième jour, le jeune homme
annoncerait à tous l'élue de son choix.